



Paris, mardi 19 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01880

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n°75-2024-03-19-00013

**Autres événements (Passage avalant par la
passe centrale du pont Sully de 8h35 à 11h50)****SEINE DANS PARIS - PONT DE SULLY****Arrêt de navigation (Trafic montant des bras St-Louis et de la
Cité) (tous les usagers - trafic montant)** **- le 20/03/2024 de 08:20 à 10:00 - avec pour périodicité :****Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

- le 20/03/2024 de 10:20 à 11:00 - avec pour périodicité :**Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

- le 20/03/2024 de 11:20 à 12:00 - avec pour périodicité :**Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

**Modification des conditions de navigation (Passe centrale
pont de Sully ouverte aux unités avalantes) (tous les usagers -
trafic avalant)**

- le 20/03/2024 de 08:35 à 09:50 - avec pour périodicité :**Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

- le 20/03/2024 de 10:35 à 10:50 - avec pour périodicité :**Journalier**

- o **Seine dans Paris**
entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change)
- le 20/03/2024 de 11:35 à 11:50 - avec pour périodicité :
Journalier**
- o **Seine dans Paris**
entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change)

Commentaire :

Mesures applicables le 20 mars 2024 matin en application de l'arrêté préfectoral du 19 mars 2024 joint.

- De 8h35 à 11h50, les bateaux avalants sont autorisés à emprunter la passe 2 du pont Sully à leurs risques et périls
- Ce passage est conditionné au résultat d'une inspection préalable du pont.
- Veille obligatoire VHF canal 10.
- Les bateaux stationnés entre le pont Sully et le pont d'Austerlitz ne sont pas autorisés à quitter leur stationnement avant 08h20 (confirmation VHF)
- Cycle avalant de 8h35 à 9h50 puis cycle habituel de l'alternat jusqu'à 11h50.

Les marinières doivent respecter la signalisation et à se conformer aux ordres donnés par les agents de VNF ou de la BF. Ils sont appelés à la plus grande vigilance lors des croisements avalant/montant dans le secteur.

Il n'est plus nécessaire de s'inscrire ni de participer à une réunion en visioconférence.

Un prochain avis précisera les conditions de passage pour le reste de la journée.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

21/03/2024

Directeur Adjoint

Signé

Guillaume RIBEIN